



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 186 - DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2011356-0008 - Arrêté modificatif relatif à la nomination des lieutenants de l'ouveterie dans le département du Nord	1
--	---

59_Etablissements hospitaliers

Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision - Recrutement d'un Ouvrier Professionnel Qualifié par concours interne sur titres	4
--	---

59_Präfecture du Nord

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2011342-0004 - Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports (dpt) Promotion du 1er janvier 2012	6
---	---

Arrêté N °2011342-0005 - Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports (rég) Promotion du 1er janvier 2012	11
---	----

Secrétariat général

Arrêté N °2011347-0004 - Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire Entreprise « Pompes Funèbres VALOIS », située à LILLE - 29/112, rue Jules Vallès	15
---	----

Arrêté N °2011351-0001 - Arrêté préfectoral portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire - SARL « OSTREVENT FUNERAIRE », sise Place Salvador Allendé à HORNAING	17
---	----

Arrêté N °2011351-0002 - Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire - SARL « Pompes Funèbres Marbrerie BLAIRON », situé à SOLESMES - Place Chéri Delsarte	19
--	----

Arrêté N °2011356-0005 - Appel à la générosité publique : calendrier des journées nationales de quêtes	21
--	----

Arrêté N °2011360-0009 - Arrêté préfectoral portant nomination des médecins habilités à effectuer les examens médicaux prévus par le Code de la route des sapeurs- pompiers volontaires ou professionnels	25
---	----

Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord

Arrêté N °2011356-0007 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'habilitation du Réseau Educatif Lillois géré par l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)	29
---	----

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté N °2011356-0006 - Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	33
--	----

R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,	
Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Valenciennes	
Autre - Mise à jour de la liste des conseillers du salarié du 8 novembre 2010	35
R_D I R Nord_Direction Interrégionale des routes	
Arrêté N °2011346-0008 - Arrêté déterminant la liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFour	45
R_D R E A L_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	
Arrêté N °2011328-0012 - 3 arrêtés d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique	49
Arrêté N °2011342-0006 - Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation et raccordement d'un poste "Abbé Pierre" sur les communes de CAPINGHEM et LOMME	56
Arrêté N °2011343-0006 - 5 arrêtés d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique	59
Arrêté N °2011354-0006 - 8 arrêtés d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique	71
R_Inspection Academique	
Arrêté N °2011353-0002 - Arrêté de composition du Comité Technique Spécial Départemental du Nord	89



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011356-0008

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 22 Décembre 2011**

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté modificatif relatif à la nomination des
lieutenants de louveterie dans le département
du Nord



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale
des territoires et de la Mer
Service eau environnement

Arrêté modificatif relatif à la nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Nord

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L.427-1 à L.427-3 et R.427-1 à R.427-4 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 71-552 du 9 juillet 1971 tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne ;

Vu la circulaire du 5 juillet 2011 relative à la nomination des lieutenants de louveterie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2009 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Nord ;

Vu les avis de Monsieur le Président de la fédération départementale des chasseurs du Nord et de Monsieur le Président de l'association des lieutenants de louveterie du Nord exprimés lors de la réunion d'examen des candidatures du 25 novembre 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer et de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er : l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2009 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Nord est modifié comme suit :

Le nombre de lieutenants de louveterie titulaires dans le département du Nord est fixé à 16.

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2009 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Nord est modifié comme suit :

– Pour l'arrondissement de Cambrai :

Monsieur Jean-Michel DELOZIERE, demeurant 8bis rue du 19 mars 1962 – 59292 Saint-Hilaire-Lez-Cambrai compétent dans les cantons de Cambrai Est et Carnières, est nommé lieutenant de louveterie pour la durée restant à courir en remplacement de Monsieur François PAGNIEZ, décédé.

– Pour l'arrondissement de Lille :

La compétence de Monsieur Benoît DURIEZ demeurant Ferme de la Viscourt – 59126 Linselles est étendue au canton de Lannoy.

.../...

La compétence de Monsieur Patrick LEMER demeurant 3 rue Henri Dupriez – 59199 Hergnies est étendue aux cantons de Cysoing, Pont à Marcq et Seclin Sud.

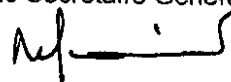
Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2009 demeurent inchangées.

Article 4 : le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et le Secrétaire général de la Préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés par la direction départementale des territoires et de la mer. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 22 DEC. 2011

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Marc-Etienne PINAULDT



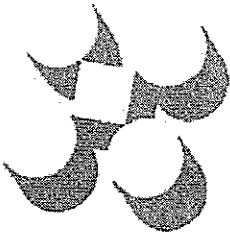
PREFET DU NORD

Décision

**signé par Agnès LYDA- TRUFFIER, directeur- adjoint chargé des ressources humaines
le 21 Décembre 2011**

**59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier de Valenciennes**

Recrutement d'un Ouvrier Professionnel
Qualifié par concours interne sur titres



CENTRE HOSPITALIER
DE VALENCIENNES

**DECISION d'ouverture d'un concours
interne sur titres pour le recrutement d'un
Ouvrier Professionnel Qualifié**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret n°91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

Vu la vacance de poste suivant publié sur HOSPIMOB : 1 poste d'Ouvrier Professionnel Qualifié, resté infructueux,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Valenciennes en vue de pourvoir un poste cité ci-dessus.

ARTICLE 2 : Le concours interne se déroulera dans les locaux du Centre Hospitalier de Valenciennes.

ARTICLE 3 : Ce concours interne sur titres est ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la Commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

ARTICLE 4 : Les candidatures composées d'une lettre de motivation, des diplômes éventuels et d'un CV détaillé, seront à déposer au Centre Hospitalier de Valenciennes dans le mois suivant la parution au recueil des actes administratifs

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'avis sera affiché au sein de l'établissement

Fait à Valenciennes, le 21 décembre 2011

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur-Adjoint
chargé des Ressources Humaines

Agnès LYDA-TRUFFIER.



Avenue Désandrouin - B.P.479
59322 VALENCIENNES CEDEX
Tél. : 03-27-14-33-33 (standard)
<http://www.ch-valenciennes.fr>



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011342-0004

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 08 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Cabinet du Préfet**

Arrêté préfectoral portant attribution de la
médaille de bronze de la jeunesse et des sports
(dpt) Promotion du 1er janvier 2012

PRÉFET DU NORD

Cabinet du Préfet

Bureau des affaires
signalées et des
décorations

**Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze
de la jeunesse et des sports**

Promotion du 1^{er} janvier 2012

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, portant création de la médaille de la jeunesse et des sports et fixant les modalités d'attribution de cette décoration,

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 déléguant aux commissaires de la République le pouvoir de conférer la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant application du décret susvisé,

Vu l'avis émis par la commission départementale chargée de l'attribution de la décoration précitée,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Madame Danielle AVICE LECLERCQ 59490 SOMAIN
née le 03/03/1947 à SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI (59)

Monsieur Dany BEAUJOUR 59380 SPYCKER
né le 02/07/1966 à DUNKERQUE (59)

Monsieur Christian BOLLENGIER PARIS 59492 HOYMILLE
né le 02/04/1951 à ANGERS (49)

Madame Magali BREEM 59254 GHYVELDE
née le 26/10/1946 à COMINES (59)

Monsieur Emile BRICE 59171 HORNAING
né le 27/04/1947 à SOMAIN (59)

Monsieur Xavier BROCVIELLE 59190 HAZEBROUCK
né le 07/01/1954 à BROUCKERQUE (59)

Madame Paulette CARRE BLASSEL 59187 DECHY
née le 21/05/1931 à OISY-LE-VERGER (62)

Monsieur Marcel CAUDRELIER 59179 FENAIN
né le 17/05/1940 à FENAIN (59)

Monsieur Jean-Paul CERDAN 59200 TOURCOING
né le 16/12/1951 à SIDI BEL ABBES (ALGERIE)

Monsieur Pascal CHRISTIAENS 59171 HORNAING
né le 16/04/1956 à LILLE (59)

Monsieur Hervé CORNELIS 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
né le 14/10/1965 à DUNKERQUE (59)

Monsieur René DAZIN 59179 FENAIN
né le 04/08/1933 à SOMAIN (59)

Madame Marie-Claire DEFAUX PLACET 59150 WATTRELOS
née le 20/03/1940 à ROUBAIX (59)

Monsieur Jean-Claude DELOEIL 59148 FLINES-LEZ-RACHES
né le 23/08/1951 à DOUAI (59)

Monsieur Jean-Pierre DEREGNAUCOURT 59148 FLINES-LEZ-RACHES
né le 18/01/1944 à FLINES-LEZ-RACHES (59)

Monsieur Sylvain DESMIDT 59430 SAINT-POL-SUR-MER
né le 29/06/1972 à DUNKERQUE (59)

Monsieur Bruno DHALLUIN 59250 HALLUIN
né le 26/02/1960 à TOURCOING (59)

Monsieur Christophe DOUCHEMENT 59111 BOUCHAIN
né le 09/01/1970 à DENAIN (59)

Madame Michèle DUMEZ FOSSIER 59150 WATTRELOS
née le 16/07/1952 à VILLERS-EN-CAUCHIES (59)

Madame Pascale ESCUDERO CHARLES 59590 RAISMES
née le 10/11/1960 à VALENCIENNES (59)

Monsieur Lionel FONTAINE 59176 MASNY
né le 12/11/1965 à MASNY (59)

Madame Marie FREGIER 59283 RAIMBEAUCOURT
née le 28/12/1955 à SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH (24)

Monsieur Christian GAZET 59171 HORNAING
né le 08/10/1955 à HORNAING (59)

Monsieur Robert GUALANDRI 59124 ESCAUDAIN
né le 21/12/1931 à LOURCHES (59)

Monsieur Michel HERBAUT 59140 DUNKERQUE
né le 04/09/1943 à DUNKERQUE (59)

Monsieur Jean HINZ 59143 WATTEN
né le 16/03/1945 à MARLES-LES-MINES (62)

Monsieur Bertrand LAGACHE 59283 RAIMBEAUCOURT
né le 28/12/1960 à DOUAI (59)

Madame Nathalie LAGACHE LEMOINE 59283 RAIMBEAUCOURT
née le 07/10/1967 à DOUAI (59)

Monsieur Jean-Claude LAPAGE 59390 SAILLY-LEZ-LANNOY
né le 25/03/1951 à SAILLY-LEZ-LANNOY (59)

Monsieur Henri LARCANCHE 59490 SOMAIN
né le 22/07/1939 à ERRE (59)

Monsieur René LEDIEU 59553 ESQUERCHIN
né le 23/12/1928 à ESQUERCHIN (59)

Monsieur Bernard LENOIR 59140 DUNKERQUE
né le 28/01/1947 à DUNKERQUE (59)

Madame Françoise LESAFFRE WAUTHIER 59130 LAMBERSART
née le 19/09/1952 à LOOS (59)

Monsieur Gilles LESAGE 59490 SOMAIN
né le 10/10/1968 à DOUAI (59)

Monsieur Philippe LOYEZ 59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
né le 19/03/1958 à DOUAI (59)

Monsieur Antoine LUKASZEWSKI 59300 VALENCIENNES
né le 06/04/1966 à DENAIN (59)

Monsieur Jérôme MARCUZZI 59124 ESCAUDAIN
né le 09/12/1966 à DENAIN (59)

Monsieur Gilbert MASSEMIN 59140 DUNKERQUE
né le 30/07/1952 à DUNKERQUE (59)

Monsieur Alfred NAGY 59490 BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES
né le 15/12/1945 à SOMAIN (59)

Madame Brigitte NICODEME PIECQ 59195 HERIN
née le 23/12/1958 à DENAIN (59)

Monsieur Robert PASSEPONT 59630 LOOBERGHE
né le 03/06/1949 à MAZINGARBE (62)

Monsieur Davy PILLARD 59540 INCHY
né le 02/09/1973 à CAMBRAI (59)

Monsieur Martin RADWANSKI 59179 FENAIN
né le 14/09/1941 à FENAIN (59)

Monsieur Michel TISON 59400 CAMBRAI
né le 28/01/1959 à CAMBRAI (59)

Monsieur Albéric VAXELAIRE 59920 QUIEVRECHAIN
né le 29/04/1946 à HARGNIES (59)

Monsieur Philippe VELU 59171 HORNAING
né le 03/02/1961 à HORNAING (59)

Madame Christel VERKINDERE DELMARE 59110 LA MADELEINE
née le 23/03/1967 à LA MADELEINE (59)

Monsieur Jean-Pierre VITSE 59270 MERRIS
né le 31/01/1943 à BAILLEUL (59)

Article 2- Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Lille, le 8 décembre 2011



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2011342-0005

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 08 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Cabinet du Préfet**

Arrêté préfectoral portant attribution de la
médaille de bronze de la jeunesse et des sports
(rég) Promotion du 1er janvier 2012

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD PAS-DE-CALAIS

Cabinet du Préfet

Bureau des affaires
signalées et des
décorations

**Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze
de la jeunesse et des sports**

Promotion du 1^{er} janvier 2012

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, portant création de la médaille de la jeunesse et des sports et fixant les modalités d'attribution de cette décoration,

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 déléguant aux commissaires de la République le pouvoir de conférer la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant application du décret susvisé,

Vu l'avis émis par la commission régionale chargée de l'attribution de la décoration précitée,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Maurice BAHEUX 62600 BERCK
né le 01/03/1934 à BERCK (62)

Madame Catherine BARTIER BOUCHE 59320 HAUBOURDIN
née le 12/09/1955 à LILLE (59)

Monsieur Olivier BOURGEOIS 59178 MILLONFOSSE
né le 02/03/1968 à SOMAIN (59)

Monsieur Olivier DECLERCK 59100 ROUBAIX
né le 11/08/1961 à ROUBAIX (59)

Monsieur Henri DERASSE 59265 AUBIGNY-AU-BAC
né le 29/05/1956 à DENAIN (59)

Monsieur Olivier DIMPRES 59175 VENDEVILLE
né le 27/10/1972 à CALAIS (62)

Madame Rolande DUCOIN DUEZ 59500 DOUAI
née le 09/07/1941 à AUBY (59)

Monsieur Daniel DUFOUR 59119 WAZIERS
né le 18/12/1946 à WAZIERS (59)

Madame Evelyne FLAHAUT DECODTS 59380 COUDEKERQUE
née le 20/01/1944 à CASABLANCA (MAROC)

Monsieur Jean GASZYNSKI 59179 FENAIN
né le 22/05/1935 à ESCAUDAIN (59)

Monsieur David GAY 59223 RONCQ
né le 14/12/1971 à DECHY (59)

Monsieur Grégory GOEDAER 59148 FLINES-LEZ-RACHES
né le 08/04/1970 à TOURCOING (59)

Monsieur Philippe GRAND 59300 VALENCIENNES
né le 22/05/1961 à BOULOGNE-SUR-MER (62)

Monsieur Guy GUEANT 62118 BIACHE-SAINT-VAAST
né le 25/06/1944 à SAILLY-EN-OSTREVENT (62)

Monsieur Christian LAMPE 59280 ARMENTIERES
né le 29/03/1963 à LILLE (59)

Monsieur Serge LECAS 59111 BOUCHAIN
né le 27/10/1948 à VALENCIENNES (59)

Monsieur Réjean LEFEBURE 59760 GRANDE-SYNTHÉ
né le 02/02/1966 à DUNKERQUE (59)

Monsieur Jean-Luc LEMAIRE 59174 LA SENTINELLE
né le 07/03/1953 à VALENCIENNES (59)

Madame Magali LOOTENS 59250 HALLUIN
née le 29/01/1974 à MENIN (BELGIQUE)

Monsieur Bernard MALBRANQUE 59320 EMMERIN
né le 12/05/1946 à HAUBOURDIN (59)

Monsieur Guy MARIS 59200 TOURCOING
né le 01/06/1950 à CAESTRE (59)

Monsieur Yves MARLIERE 59310 BEUVRY-LA-FORET
né le 20/10/1950 à MARCQ-EN-BAROEUL (59)

Monsieur Pierre MASCAUX 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
né le 20/10/1950 à SAINT-AMAND-LES-EAUX (59)

Monsieur Yann POCHE 62360 BAINCTHUN
né le 07/04/1969 à BOULOGNE-SUR-MER (62)

Monsieur Grégory RASSOUW 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE
né le 10/12/1975 à HENIN-BEAUMONT (62)

Madame Marie-Odile RICHEZ BRASSART 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
née le 18/03/1955 à FOUQUIERES-LES-LENS (62)

Monsieur Michel RIOLLET 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
né le 22/10/1949 à CHAPELLE-BALOUE (23)

Monsieur Christian SCHALKENS 62730 ATTAQUES
né le 17/06/1960 à EPINAY-SUR-SEINE (93)

Monsieur Serge SPROCQ 59500 LAMBRES-LEZ-DOUAI
né le 24/07/1953 à HENIN-BEAUMONT (62)

Monsieur Hervé TERNEL 59930 LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES
né le 18/09/1962 à LA BASSEE (59)

Monsieur Philippe THIEULEUX 59000 LILLE
né le 31/08/1976 à LESQUIN (59)

Monsieur Stefan VANDERBEEKEN 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
né le 18/11/1969 à VILLENEUVE-D'ASCQ (59)

Madame Christine VANDERMISSEN PELLIET 59100 ROUBAIX
née le 13/11/1961 à LILLE (59)

Madame Marie-Laure VANNESTE KERKHOVE 59390 LYS-LEZ-LANNOY
née le 30/11/1973 à ROUBAIX (59)

Madame Catherine VINCENT GOUTIERRE 59610 FOURMIES
née le 02/04/1960 à SURESNES (92)

Madame Renée WITCZAK MARIN 59840 PERENCHIES
née le 16/11/1949 à ORAN (ALGERIE)

Article 2- Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Lille, le 8 décembre 2011



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011347-0004

**signé par Michel PLASSON, directeur de la Réglementation et des libertés publiques
le 13 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral portant habilitation dans le
domaine funéraire Entreprise « Pompes
Funèbres VALOIS », située à LILLE - 29/112,
rue Jules Vallès



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et
des libertés publiques - 1^{er} bureau

Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

VU le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU la demande d'habilitation funéraire formulée par Monsieur Jean-Charles VALOIS, demeurant à LILLE – 29/112, rue Jules Vallès, pour un établissement situé à cette même adresse ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise « Pompes Funèbres VALOIS », située à LILLE – 29/112, rue Jules Vallès et exploitée par Monsieur Jean-Charles VALOIS, est habilitée pour exercer les activités funéraires suivantes :

- ◆ Organisation des obsèques ;
- ◆ Fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- ◆ Transport de corps avant mise en bière ;
- ◆ Transport de corps après mise en bière.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 11-59-1003.

Article 3 : La durée de l'habilitation est fixée à un an à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 13 DEC. 2011

Le préfet

La Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Michel PLASSON



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011351-0001

**signé par Michel PLASSON, directeur de la Réglementation et des libertés publiques
le 17 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral portant modification de
l'habilitation dans le domaine funéraire -

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et
des libertés publiques - 1^{er} bureau

**Arrêté préfectoral portant modification
de l'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

VU le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 août 2007 prononçant jusqu'au 25 juillet 2013 l'habilitation dans le domaine funéraire de la SARL « OSTREVENT FUNERAIRE », sise Place Salvador Allendé à HORNAING et gérée par Madame Gaétane LOPATO-DIONET, sous le numéro 07-59-867 ;

CONSIDERANT le changement du nom d'usage de la gérante ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 13 août 2007 est abrogé.

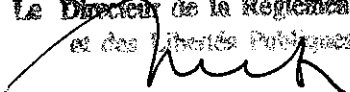
Article 2 : La SARL « OSTREVENT FUNERAIRE », sise Place Salvador Allendé à HORNAING et gérée par Madame Gaétane DELANSAY-DIONET, est habilitée pour l'exercice des activités funéraires suivantes :

- ◆ Organisation des funérailles ;
- ◆ Fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- ◆ Fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- ◆ Transport de corps avant mise en bière ;
- ◆ Transport de corps après mise en bière.

Article 3 : Le numéro de l'habilitation est 07-59-867.

Article 4 : La date d'expiration de la présente habilitation est fixée au 25 juillet 2013.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet
Pour le Préfet
Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Michel PLASSON



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011351-0002

**signé par Michel PLASSON, directeur de la Réglementation et des libertés publiques
le 17 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral portant habilitation dans le
domaine funéraire - SARL « Pompes Funèbres
Marbrerie BLAIRON », situé à SOLESMES -
Place Chéri Delsarte



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et
des libertés publiques – 1^{er} bureau

Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu la demande d'habilitation pour un établissement secondaire situé à SOLESMES – Place Chéri Delsarte formulée par Monsieur Pascal BLAIRON, gérant de la SARL « Pompes Funèbres Marbrerie BLAIRON », dont le siège est situé à LANDRECIES – 16, Avenue Villars ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : L'établissement secondaire de la SARL « Pompes Funèbres Marbrerie BLAIRON », situé à SOLESMES – Place Chéri Delsarte et géré par Monsieur Pascal BLAIRON, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités suivantes :

- Organisation des funérailles ;
- Fourniture des cercueils aux familles (et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs), des housses et des urnes cinéraires ;
- Fourniture des personnels, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- Soins de conservation ;
- Transport de corps avant mise en bière ;
- Transport de corps après mise en bière.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 11-59-1002.

Article 3 : La présente habilitation est valable six ans à compter de ce jour.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 DEC. 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet

Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Michel PLASSON



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011356-0005

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 22 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Appel à la générosité publique : calendrier des
journées nationales de quêtes

PRÉFET DU NORD

Direction de la réglementation
Et des libertés publiques
Bureau de la Réglementation
Générale et Economique

*Arrêté fixant le calendrier des appels à la générosité publique
pour l'année 2012*

**LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la circulaire n° NOR.IOCD 1130518C 16 décembre 2011 de Monsieur le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et de l'Immigration relative au calendrier fixant la liste des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 novembre 1950 portant interdiction générale de quêter sur la voie publique ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du NORD ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Le calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour l'année 2012 est fixé ainsi qu'il suit :

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ORGANISMES</u>
Mercredi 18 janvier au dimanche 12 février avec quête le 5 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté	La jeunesse au plein air
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier Avec quête tous les jours	Journées mondiales pour les lépreux	Fondation Raoul FOLLEREAU Association Saint-Lazare
Samedi 28 janvier et dimanche 29 janvier Avec quête les 28 et 29 janvier	Journées mondiales pour les lépreux	Œuvres hospitalières de l'Ordre de Malte
Samedi 4 février Pas de quête	Journée mondiale de lutte contre le cancer (« l'ARC vous connecte aux chercheurs »)	ARC
Du samedi 11 février au dimanche 19 février Pas de quête	Campagne nationale « enfants et santé »	Association enfants et santé

Lundi 5 mars au samedi 10 mars Pas de quête	Campagne du Neurodon	Fédération pour la recherche sur le cerveau
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Lundi 19 mars au dimanche 25 mars Avec quête les 24 et 25 mars	Campagne nationale de lutte contre le cancer	Ligue contre le cancer
Vendredi 30, samedi 31 mars et dimanche 1er avril Avec quête tous les jours Lundi 26 mars au samedi 7 avril Avec quête tous les jours	Journées « Sidaction » Animations régionales	SIDACTION
Mercredi 2 mai au mardi 8 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Lundi 14 mai au dimanche 27 mai Avec quête le 20 mai	Quinzaine de l'Ecole publique - Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir »	Ligue de l'enseignement
Lundi 21 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V)
Lundi 28 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Samedi 2 juin au samedi 9 juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Vendredi 13 au samedi 14 juillet Avec quête les 13 et 14 juillet	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Mercredi 19 septembre au mercredi 26 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 30 septembre au dimanche 7 octobre Avec quête les 6 et 7 octobre	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 1 ^{er} octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours	Journée de la Fondation pour la Recherche médicale	Fondation pour la recherche médicale
Lundi 8 octobre au dimanche 14 octobre Quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I- « opérations brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
Lundi 15 octobre au dimanche 21 octobre Pas de quête	Semaine nationale des retraités et personnes âgées « semaine bleue »	Comité national d'entente de la semaine bleue

Lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre Avec quête les 3 et 4 novembre	Semaine nationale du coeur	Fédération française de cardiologie
Jeudi 1 ^{er} novembre au dimanche 4 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Vendredi 2 novembre au dimanche 11 novembre Avec quête du 5 au 11 novembre	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France	Œuvre nationale du Bleuet de France
Lundi 12 novembre au dimanche 25 novembre Avec quête les 18 et 25 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	Comité national contre les maladies respiratoires
Samedi 17 et dimanche 18 novembre Avec quête	Journées nationales du Secours catholique	Le Secours Catholique
Samedi 24 novembre au jeudi 6 décembre Avec quête tous les jours	Actions liées à la journée mondiale de lutte contre le sida	SIDACTION
Samedi 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	AIDES
Vendredi 7 décembre au dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon	Association française contre les myopathies
Vendredi 7 décembre au lundi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du salut

ARTICLE 2 : Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er cidessus.

ARTICLE 3 - Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du NORD,
Messieurs les sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les maires,
Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord,
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture du NORD.

FAIT à LILLE, le 22 DEC. 2011

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Arrêté N° 2011356-0005 - 28/12/2011



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2011360-0009

**signé par Michel PLASSON, directeur de la Réglementation et des libertés publiques
le 26 Décembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral portant nomination des
médecins habilités à effectuer les examens
médicaux prévus par le Code de la route des
sapeurs- pompiers volontaires ou
professionnels



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

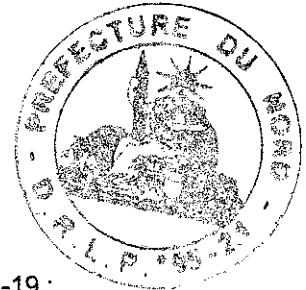
Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la circulation

Arrêté préfectoral portant nomination des médecins habilités à effectuer les examens médicaux prévus par le Code de la route des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite



Vu le Code de la route et notamment ses articles R.212-6 et R.221-1 à R.221-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2009 modifié portant nomination des médecins habilités à effectuer les examens médicaux prévus par le Code de la route des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels ;

Vu les circulaires interministérielles n°85-146 du 13 juin 1985 et 85-223 du 11 septembre 1985 du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que du ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports relatives aux visites médicales passées par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au titre du code de la route,

Considérant la liste en date du 12 octobre 2011 des médecins désignés par Monsieur le Colonel Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Considérant l'avis favorable en date du 19 décembre 2011 émis par Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ;

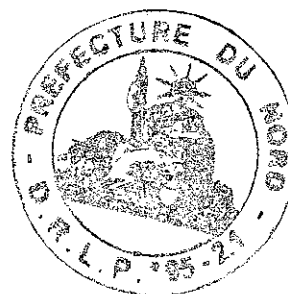
Sur proposition de monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les médecins dont les noms suivent sont autorisés à établir les certificats médicaux en vue de l'obtention ou de la prorogation de validité de certaines catégories de permis de conduire pour les sapeurs-pompiers :

Direction du service de santé et de secours médical
18 rue de Pas - CS 20068 - 59028 Lille Cedex

Docteur Patrick HERTGEN
Docteur Bernard GRYSO
Docteur Sophie MICZEK



Service de santé et de secours médical - Groupement 1
64 boulevard Sainte Barbe – 59140 DUNKERQUE

Docteur Jean Bernard CAMPAGNE
Docteur Yves CAVROIS
Docteur Pierre Marie CRETEUR
Docteur Cyril DELANGUE
Docteur Marc DENEUCHE
Docteur Roger DOMERGUE
Docteur Serge DUQUESNE
Docteur Patrick GODON
Docteur Thierry MRAOVIC
Docteur Bérengère NION
Docteur Jean Luc PUTHOSTE
Docteur Benoît SCAILLIEREZ
Docteur Bruno VANRENTERGHEM
Docteur Laurent VERNIEST
Docteur François WUYDIN

Service de santé et de secours médical – Groupement 2
72, Chemin de la Campagnerie – 59700 MARCQ EN BAROEUL

Docteur Didier BRIEMANT
Docteur Gérard DERMAUT
Docteur Marc ROLLET

Service de santé et de secours médical – Groupement 3
1 rue de la Performance, Bât B4/Europarc – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Docteur Etienne COCQUEEL
Docteur Jean Luc DESMARETZ
Docteur Philippe DUBOIS
Docteur François MORTREUX
Docteur Ludovic THIEFFRY
Docteur Gilles WOLLAERT

Service de santé et de secours médical – Groupement 4
126 rue de l'Industrie – 59264 ONNAING

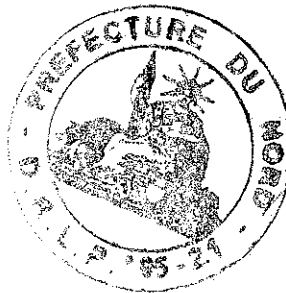
Docteur Christian CASTEL
Docteur François CRETIN
Docteur Rachid DRIS
Docteur Philippe HANNECART
Docteur Valéry LECOEUVRE
Docteur Claude MEURISSE

Service de santé et de secours médical – Groupement 5
260 rue Pilâtre de Rozier – 59500 DOUAI

Docteur Martine ANACHE
Docteur Yannick CAREMELLE
Docteur Jacques CONSTANS
Docteur Benjamin DERVAUX
Docteur André DONDEYNE
Docteur Gérard JANKOWIAK
Docteur Pascal LAPCHIN
Docteur Philippe PAMART
Docteur Bernard PAYEN

Article 2 : Le mandat de ces praticiens est valable pour une durée de deux ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à chaque membre.



Fait à Lille, le 26 DEC 2011

Le préfet

Pour le Préfet

Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Michel FLASSON



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011356-0007

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 22 Décembre 2011**

Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord

Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'habilitation du Réseau Educatif Lillois géré par l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction interrégionale
de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Grand Nord

Secteur Associatif
Habilité
Pôle des politiques
éducatives

Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'habilitation du Réseau Educatif Lillois géré par l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 313-10 ;

Vu le code civil et notamment ses articles 375 à 375-8 ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 juillet 1960 relatif aux modalités d'habilitation et de contrôle des personnes privées, des services et établissements gérés par des œuvres privées chargées d'une manière habituelle de l'exécution des mesures d'assistance éducatives ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2005 portant autorisation de fusion et habilitation des établissements de l'A.L.E.F.P.A. en un établissement dénommé « Réseau Educatif Lillois » ;

Vu la demande du 10 août 2011 et le dossier justificatif présentés par l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) sise au Centre Vauban – entrée Lille 199 – 201 rue Colbert BP 72 – 59 003 Lille Cedex en vue d'obtenir le renouvellement du Réseau Educatif Lillois sis au 6, route de Valenciennes - 59 710 Mérignies ;

Vu l'absence d'avis de Monsieur le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lille ;

Vu l'avis de Madame le Vice-présidente, juge des enfants près le Tribunal de Grande Instance de Lille ;

Vu l'absence d'avis de Monsieur le président du Conseil Général du Nord ;

Vu l'avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie ;

Vu l'avis de Monsieur le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord ;

Sur proposition de Madame la Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord et de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1 – Le Réseau Educatif Lillois sis au 6, route de Valenciennes - 59 710 Mérignies géré par l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)) sise au Centre Vauban – entrée Lille 199 – 201 rue Colbert BP 72 – 59 003 Lille Cedex est habilité à recevoir en hébergement 115 garçons et filles mineurs de 6 à 18 ans au titre des articles 375 à 375-8 du code civil susvisés relatifs à l'assistance éducative.

Article 2- Les moyens de prise en charge éducative se répartissent ainsi qu'il suit :

- Communauté Albert Châtelet sise au 6, route de Valenciennes – 59170 Mérignies d'une capacité d'accueil de 75 places pour des garçons mineurs de 13 à 18 ans au titre des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative, ainsi que d'un centre de formation professionnelle d'une capacité de 90 places prioritairement à destination des jeunes accueillis en hébergement ;
- Foyer Denis Cordonnier sis au 61/63 rue de l'Alcazar BP 04 – 59007 Lille Cedex pour une capacité d'accueil de 24 places pour des garçons et filles mineurs de 14 à 18 ans.
- Foyer Henri Pestalozzi sis au 16 rue de Lambersart – 59 350 Saint André pour une capacité d'accueil de 16 places pour des garçons et filles de 6 à 14 ans.

Article 3 - La présente habilitation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de sa notification et renouvelable dans les conditions fixées par le décret du 6 octobre 1988 susvisé.

Article 4 -Tout projet modifiant la capacité, le régime de fonctionnement de l'établissement, du service ou de l'organisme, les lieux où ils sont implantés, les conditions d'éducation et de séjour des mineurs confiés et, d'une manière générale, tout changement pouvant avoir une incidence sur la nature ou le champ d'application de l'habilitation accordée, doit être porté à la connaissance de Madame la Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord par la personne physique ou la personne morale de l'établissement, du service ou de l'organisme habilité.

Article 5 - Toute modification dans la composition des organes de direction de la personne morale gestionnaire de l'établissement, du service ou de l'organisme habilité doit être portée à la connaissance de Madame la Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord par le représentant de la personne morale.

Doit être également notifié dans les mêmes conditions tout recrutement de personnel affecté dans les établissements, services ou organismes habilités, ou employé par la personne physique habilitée.

Article 6 - Le Préfet peut à tout moment retirer l'habilitation lorsque sont constatés des faits de nature à compromettre la mise en oeuvre des mesures judiciaires ou à porter atteinte aux intérêts des mineurs confiés.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif préalable gracieux devant le préfet du département, autorité signataire de cette décision
 - d'un recours administratif préalable hiérarchique devant le Ministre de l'Intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales ;
 - dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.
- Lorsque le délai initial du recours contentieux est exercé un recours administratif préalable, le délai dans lequel peut être exercé un recours contentieux est prorogé.

Article 8 – Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et la Directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

22 DEC. 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011356-0006

**signé par Daniel LENOIR, Directeur général de l'ARS
le 22 Décembre 2011**

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

**Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu l'Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi HPST ;
Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-17 ;
Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Daniel Lenoir en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2006 portant agrément régional des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;
Vu les avis favorables émis par la commission nationale d'agrément réunie le 25 novembre 2011 ;

ARRETE :

Article 1 – Ont obtenu le renouvellement de leur agrément au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans, les associations suivantes :

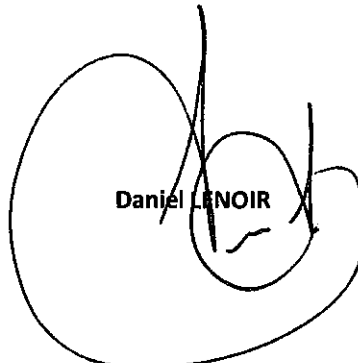
A compter du 5 décembre 2011 :

- Association Les Mutilés de la Voix des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, dont le siège social est situé :
Clinique O.R.L. – CHR Lille – 59000 LILLE
- F.N.A.T.H. – Association des accidentés de la vie – Groupement Nord, dont le siège social est situé : 4 boulevard
Louis XIV – BP 2029 – 59013 LILLE Cedex

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le même délai.

Article 3 – Le Directeur délégué chargé de la mission des affaires publiques et institutionnelles de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le **22 DEC. 2011**


Daniel LENOIR



PREFET DU NORD

Autre

**signé par Chantal COULANGE, directrice d'unité territoriale
le 19 Décembre 2011**

**R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,
Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Valenciennes**

Mise à jour de la liste des conseillers du salarié
du 8 novembre 2010

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Hèle –

N° repère dans la liste	Mr ou Mme	NOM	Prénom	Profession	Représentation syndicale	Adresse	Numéro de Téléphone
•1	Mr	HENRY	Jean	Chimiste	C.G.T	6 cité Crusocé 70 bis rue Emile Vandenberghe 59800 LILLE U.L.C.G.T VALENCIENNES	06.60.02.92.44 03.27.46.33.17
•2	Mr	FROMENT	Jacky	Usineur	C.G.T	29 rue Jean Jaurès 59220 WAVRECHAIN s/s DENAIN U.L.C.G.T VALENCIENNES	06.43.34.92.45 03.27.46.33.17
•3	Mme	LEBRUN	Aude	Hôtesse de caisse	C.G.T	U.L.C.G.T : 2 rue Colliez 59300 VALENCIENNES	03.27.46.33.17
•4	Mr	MEGDOUD	Kamal	Agent de fabrication	C.G.T	788 route d'Oisy 59220 DENAIN U.L.C.G.T VALENCIENNES	03.27.31.98.19 06.12.91.95.23 03.27.46.33.17
•5	Mr	PORQUET	Jean-Marie	Agent de service	C.G.T	199 avenue de Denain 59300 VALENCIENNES U.L.C.G.T VALENCIENNES	03.27.43.46.18 06.48.37.57.77 03.27.46.60.22
•6	Mme	DEBARNOT	Christelle	Télé conseillère	C.G.T	31 rue Valentin Conrart 59174 LA SENTINELLE U.L.C.G.T VALENCIENNES	06.89.33.77.53 03.27.46.33.17
•7	Mr	VERBRUGGE	Jean-François	Permanent syndical	C.G.T	U.L.C.G.T : 2 rue Colliez 59300 VALENCIENNES	03.27.46.33.17 06.17.21.73.40
•8	Mr	LELEU	Didier	Convoyeur de fonds	C.G.T	U.L.C.G.T : 2 rue Colliez 59300 VALENCIENNES	06.25.04.53.10 03.27.46.33.17
•9	Mr	MARSY	Mickaël	Conducteur receveur	C.G.T	11/62 rue Gérard de Perfontaines, Résidence Verley 59300 VALENCIENNES	06.98.78.27.16
•10	Mr	TRIOUX	Yves	Chauffeur routier	C.G.T	U.L.C.G.T : 52 rue Roger Salengro 59220 DENAIN	03.27.44.22.63
•11	Mr	DORGE	Philippe	Sapeur-pompier	C.G.T	U.L.C.G.T : 52 rue Roger Salengro 59220 DENAIN	03.27.44.22.63
•12	Mr	DELFORGE	Didier	Agent de centre	C.G.T	U.L.C.G.T : 52 rue Roger Salengro 59220 DENAIN	03.27.44.22.63
•13	Mr	LA DELFA	Ignazio	Technicien automobile	C.G.T	U.L.C.G.T : 52 rue Roger Salengro 59220 DENAIN	03.27.44.22.63
•14	Mr	DEBAILLEUX	Michel	Opérateur de production	C.G.T	4 Lotissement du Maronnier 59269 ARTRES	06.25.06.78.48 03.27.25.17.68
•15	Mme	PETIT	Marie-Christine	Opératrice de conditionnement	C.G.T	9 rue Mériaux 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX U.L.C.G.T SAINT-AMAND-LES-EAUX	06.26.45.12.43 03.27.48.79.40

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Hèle –

♦16	Mr	LOCOCCIOLO	Emmanuel	Conducteur de lignes	C.G.T	11 allée Lotis XVI 59600 MAUBEUGE U.L C.G.T SAINT-AMAND-LES-EAUX Chez l'employeur	06.27.66.34.41 03.27.48.79.40 03.27.21.67.77
♦17	Mr	LEFEVRE	Robert	Privé d'emploi	C.G.T	G/11 Résidence Nicolas Dubois 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX U.L C.G.T	06.13.20.03.92 03.27.48.79.40
♦18	Mr	DROISSART	David	Cariste	C.G.T	948 grande rue 59158 MAULDE U.L C.G.T SAINT-AMAND-LES-EAUX Chez l'employeur	06.80.20.01.65 03.27.48.79.40 03.27.21.67.77
♦19	Mr	DERNONCOURT	Rudy	Croupier	C.G.T	109 rue Vasteseager 59230 NIVELLE U.L C.G.T SAINT-AMAND-LES-EAUX	06.37.15.44.35 03.27.48.79.40
♦20	Mr	DELVIGNE	Renaud	Cariste	C.G.T	10 rue de la perche 59163 THIVENCELLE Chez l'employeur	03.27.41.37.62 06.72.86.41.72 03.27.48.51.76
♦21	Mr	FOURNIER	Gérald	Laborantin	C.G.T	U.L C.G.T : Square Leclercq 59620 AULNOYE-AYMERIES	03.27.67.30.62
♦22	Mr	KISIEL	Patrice	Surveillant de four à chaux	C.G.T	U.L C.G.T : Square Leclercq 59620 AULNOYE-AYMERIES	03.27.67.30.62
♦23	Mr	PIERARD	Stéphane	Agent de fabrication	SUD	Syndicat SUD Renault MCA BP 20050 59604 MAUBEUGE	06 69 57 74 92
♦24	Mme	POISSONNIER	Véronique	Educatrice	C.G.T	31 rue du marais 59680 FERRIERE LA GRANDE U.L C.G.T MAUBEUGE	06.32.02.26.47 03.27.64.64.50
♦25	Mr	BOURGEOIS	Claude	Logisticien	C.G.T	U.L C.G.T : 7 boulevard Pasteur 59600 MAUBEUGE	03.27.64.64.50
♦26	Mme	CHANDELIER	Claudine	Retraitée	C.G.T	98 résidence le Luxembourg 59600 MAUBEUGE U.L C.G.T MAUBEUGE	03.27.62.17.02 03.27.64.64.50
♦27	Mr	LEMOINE	Jean-Pierre	Employé libre-service	C.G.T	94 rue d'Aulnoye 59330 SAINT REMY DU NORD U.L C.G.T MAUBEUGE	06.81.49.82.86 03.27.64.64.50
♦28	Mr	OSSELAER	Yvan	Conseiller en insertion	C.G.T	13 rue Gabriel Péri 59186 ANOR U.L C.G.T : 7 boulevard Pasteur 59600 MAUBEUGE	06 83 69 17 66 09 54 18 78 23
♦29	Mr	TRIBOUT	David	Employé	C.G.T	54 rue de la Puissance 59138 BACHANT U.L C.G.T : 7 boulevard Pasteur 59600 MAUBEUGE	06.50.01.94.78 03.27.64.64.50
30	Mr	PAPON	Thierry	Agent de sécurité	C.G.T	7 Résidence du bocage 59186 ANOR U.L C.G.T FOURMIES	03.27.57.27.12 03.27.60.14.85
♦31	Mr	CRUSIAUX	José	Privé d'emploi	C.G.T	U.L C.G.T : 11 place Georges Coppeaux 59610 FOURMIES	03.27.60.14.85
♦32	Mr	CACHEUX	Fabrice	Télévendeur	C.G.T	4 rue de l'église 59277 RIEUX-EN-CAMBRESIS U.L C.G.T : 31 rue Saint Fiacre 59400 CAMBRAI	06.83.21.58.86 03.27.81.21.15

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Helpe –

♦33	Mr	DUPONT	Daniel	Electricien	C.G.T	2 chemin particulier 59161 ESCAUDOEUVRES U.L C.G.T CAMBRAI Chez l'employeur	03.27.78.16.44 03.27.81.21.15 03.27.73.66.45
♦34	Mr	DERVAUX	Grégory	Référent de parcours	C.G.T	3 rue du centre 59360 NEUVILLY U.L C.G.T CAMBRAI	06.18.89.13.19 03.27.81.21.15
♦35	Mr	FERAIL	Philippe	Mécanicien	C.G.T	15 voie d'Hermenne 59267 PROVILLE U.L C.G.T CAMBRAI Chez l'employeur	06.89.36.52.46 03.27.81.21.15 03.27.73.66.20
♦36	Mr	HORNEZ	José	Pilote de ligne alimentaire	C.G.T	57 rue de l'égalité 59540 CAUDRY U.L C.G.T CAMBRAI	06.33.97.52.84 03.27.81.21.15
♦37	Mr	LENNE	Jacky	Technicien	C.G.T	5 rue Boris Vian 59121 PROUVY U.L C.G.T CAMBRAI Chez l'employeur	03.27.31.38.69 03.27.81.21.15 03.27.73.53.11

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Helpe –

•38	Mr	MAQUAIRE	Alexandre	Responsable métier	C.G.T	7 rue Yannick Renard 59157 FONTAINE-AU-PIRE U.L C.G.T CAMBRAI Chez l'employeur	06.82.45.61.02 03.27.81.21.15 03.27.76.53.70
•39	Mr	MATHON	Jackie	Retraité	C.G.T	139 rue Henri Barbusse 62860 ECOURT SAINT-QUENTIN U.L C.G.T CAMBRAI	06.81.53.06.93 03.27.81.21.15
40	Mme	BIGARD	Maryse	Retraîtée	C.G.T	U.L C.G.T Square Leclercq 59620 AULNOYE AYMERIES	03 27 67 30 62
41	Mr	CROMBOIS	Michel	Médiateur	C.G.T	U.L C.G.T Maison des associations 7 Boulevard Louis Pasteur 59600 MAUBEUGE Cedex	03 27 64 64 50
42	Mme	WATTIEZ	Jessica	Assistant superviseur	C.G.T	U.L C.G.T Maison des associations 7 Boulevard Louis Pasteur 59600 MAUBEUGE Cedex	03 27 64 64 50
43	Mr	BEAUVAIS	Florent	Technicien de maintenance	C.G.T	3 Ruelle Saille 59295 ESTRUN	06 10 89 20 91 03 61 41 52 05
44	Mr	GLINEUR	François	Technicien de maintenance	C.G.T	U.L C.G.T 20 Place de l'Expansion 59264 ONNAING	06 75 55 22 14
45	Mme	LEMOINE	Audrey	Agent de service hospitalier	C.G.T	U.L C.G.T 20 Place de l'Expansion 59264 ONNAING	06 12 92 51 71 03 27 41 95 74
46	Mr	BODECHON	Albert	Conducteur	C.F.D.T	3ter rue du marais Foucart 59860 BRUAY s/ESCAUT U.L C.F.D.T VALENCIENNES	06.22.40.39.29 03.27.28.27.30
47	Mr	VANDERMOUTEN	Ludovic	Ripeur	C.F.D.T	15 rue Carnot 59970 FRESNES s/ESCAUT U.L C.F.D.T VALENCIENNES	06.85.21.57.48 03.27.28.27.30
48	Mr	LEDUC	David	Conducteur routier	C.F.D.T	14 résidence la clouterie 59125 TRITH SAINT LEGER U.L C.F.D.T VALENCIENNES	06.33.66.44.93 03.27.28.27.30
49	Mr	HURLISIS	Martial	Responsable administratif		420 rue de la Navie 59870 WANDIGNIES HAMAGE	06.63.93.75.39
50	Mr	TRANGUY	Jean-Claude	Retraité	C.F.D.T	119 rue Jules Campagne 59330 HAUTMONT	03.27.64.68.52
51	Mr	NICOL	Hervé	Retraité	C.F.D.T	1 rue Gambetta 59164 MARPENT U.L C.F.D.T MAUBEUGE	03.27.39.65.56 03.27.64.68.52
52	Mr	LOTTIAUX	Georges	Polyapte	C.F.D.T	11 rue de Turenne 59330 HAUTMONT U.L C.F.D.T MAUBEUGE	06.28.16.66.09 03.27.64.68.52
53	Mr	LERQUET	Pierre	Sérigraphieur	C.F.D.T	181 C rue de la vieille église 59168 BOUSSOIS U.L C.F.D.T MAUBEUGE	06.33.13.51.33 03.27.64.68.52
54	Mr	BOUKELMOUNE	David	Agent de fabrication	C.F.D.T	31 résidence école 59570 BAVAY U.L C.F.D.T MAUBEUGE Chez l'employeur	03.27.64.68.52 01.76.89.51.21

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Helpe –

55	Mr	FRANCOIS	Marc	Câbleur assembleur	C.F.D.T	33 Grand rue 59740 SOLRINNES	03 27 60 09 49
56	Mr	KOCUREK	Francis	Retraité	C.F.D.T	34 rue Curie 59610 FOURMIES U.L.C.F.D.T FOURMIES	06.23.37.45.88 03.27.60.10.39
57	Mr	PAILLA	Alain	Retraité	C.F.D.T	113 rue des cléments 59610 FOURMIES U.L.C.F.D.T FOURMIES	03.27.60.30.01 03.27.60.10.39
58	Mme	DELACOURT	Michèle	Agent d'atelier	C.F.D.T	38 rue Fénélon 59540 CAUDRY U.L.C.F.D.T CAMBRAI Chez l'employeur	03.27.81.58.59 03.27.75.66.19
59	Mr	LEGROS	Jacques	Cadreur	C.F.D.T	38 rue de Saint Quentin 59540 CAUDRY U.L.C.F.D.T CAMBRAI Chez l'employeur	03.27.85.44.98 03.27.81.58.59 03.27.76.53.70
60	Mr	HILAIRE	Jean-Loup	Retoucheur	C.F.D.T	U.L.C.F.D.T 7 boulevard Louis Pasteur 59600 MAUBEUGE	03 27 64 68 52 06 23 22 57 64
61	Mr	PILON	Sergio	Retoucheur	C.F.D.T	145 Route d'Assevent 59600 MAUBEUGE	06 88 95 75 24
62	Mr	RUELLE	Patrice	Chauffeur laitier	C.F.D.T	463 rue du Petit Gommegnies 59144 GOMMEGNIES	06 24 26 44 28
63	Mr	VISSE	Jacky	Responsable administratif et commercial	Sans	206 rue Henri Barbusse 59129 Avesnes les Aubert	06.27.69.89.84
64	Mr	QUINZIN	André	Chargé d'affaires	CFE-CGC	24 rue de la fillette 59570 BERMERIES Union régionale Nord Pas-de-Calais	06.74.01.33.81 03.20.50.14.07
65	Mr	MAILLOT	Jean-Michel	Technicien de banque	CFE-CGC	68 avenue Montfort en Chalosse 59720 LOUVROIL Union régionale Nord Pas-de-Calais	06.74.04.86.26 03.20.50.14.07
66	Mr	LAUNE	Gérard	Retraité	CFE-CGC	52 rue du chevalier de la Barre 59860 BRUAY s/ESCAUT	03.27.47.63.71 06.15.50.43.46
67	Mr	LOTTIAUX	Albert Jean	Cadre bancaire	CFE-CGC	31 rue de Feleine 59300 AULNOY-Lez-VALENCIENNES Chez l'employeur	06.72.93.53.70 03.27.14.27.46
68	Mr	COURTECUISSÉ	Philippe	Ingénieur chimiste	CFE-CGC	124 rue du Docteur Géry Deffontaines 59310 LANDAS	03.20.61.51.50
69	Mr	NOWAK	Patrick	Ingénieur informatique	CFE-CGC	1 rue Louis Blériot Résidence Geminal 59690 VIEUX-CONDE Chez l'employeur	03.27.25.05.73 06.12.31.82.26

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Helpe –

70	Mr	DUSART	Christian	Responsable administratif	CFE-CGC	68 rue Victor Hugo 59264 ONNAING	03.27.27.42.26
71	Mr	LEGRAND	Jacky	Privé d'emploi	CFE-CGC	11 rue Jean Jaurès 59680 COLLERET	09.54.15.96.80
72	Mr	JOUVENEAUX	Paul	Retraité	CFE-CGC	165 rue du miroir 59213 BERMERRAIN U.L CFE-CGC VALENCIENNES	03.27.26.17.71 06.83.99.28.90 06.83.99.28.90
73	Mr	LEFEBVRE	Marcel	Retraité	CFE-CGC	26 rue Pasteur 59141 IWUY	03.27.37.96.26
74	Mr	BIERI	Franck	Technicien	CFE-CGC	17 rue Martin-du-Nord 59295 PAILLENCOURT	06.98.43.89.65
75	Mr	SCHWAMBERGER	Eric	Technicien	CFE-CGC	6 allée Raoul Follereau 59400 CAMBRAI	03.27.83.47.69 06.83.93.18.08
76	Mr	COCHETEUX	Michel	Retraité	F.O	7 rue de la Marne cité Saint Marck 59124 ESCAUDAIN	03.27.36.25.31 06.76.42.70.84
77	Mr	DUEZ	Gilbert	Sans	F.O	40 rue Anatole France 59 233 MAING	06.75.75.63.81
78	Mme	GUILLEMANT	Peggy	Chargée de développement	F.O	43-45 rue Laurent Niogret 59570 HON-HERGNIES U.L F.O MAUBEUGE	03.37.16.67.60 03.27.64.99.05
79	Mr	KUSZ	Augustin	Conducteur d'installations	F.O	32A « Le Guesnier » rue du bois 59131 ROUSIES U.L F.O MAUBEUGE	03.27.58.79.82 03.27.64.99.05
80	Mr	LEFEBVRE	Jean-Pierre	Conducteur routier	F.O	50 rue du défriché 59610 FOURMIES	06.60.80.23.20
81	Mr	MOLLET	Patrick	Employé libre service	F.O	8 square Raoul D'Autry 59620 LEVAL U.L F.O MAUBEUGE	06.09.33.83.52 03.27.64.99.05
82	Mr	OLIVIER	Philippe	Enquêteur	F.O	5 rue René Cloët 59990 MARESCHE	03.27.33.84.93 06.0.7.49.65.56
83	Mme	DERUELLE	Sophie	Employée	F.O	34 queue Noir Jean 59440 SAINT HILAIRE U.L F.O MAUBEUGE	06.84.59.51.77 03.27.64.99.05
84	Mr	SAÏDANI	Samir	Technicien	F.O	1 rue des Bouleaux 59330 HAUTMONT U.L F.O MAUBEUGE	03.27.66.29.73 06.79.12.66.46 03.27.64.99.05
85	Mme	THIEBAUT	Catherine	Secrétaire de direction	F.O	18 rue Victor Hugo 59610 FOURMIES U.L F.O FOURMIES	03.27.60.41.26
86	Mme	VANDERSTEENE	Dany	Responsable hygiène sécurité environnement	F.O	12 les rocs 59440 SAINT HILAIRE s/HELPE U.L F.O FOURMIES	03.27.61.43.57 06.73.48.28.50 03.27.60.41.26
87	Mr	MARESSE	Philippe	Soudeur	F.O	5 rue d'Oslo 59400 CAMBRAI U.L F.O CAMBRAI Chez l'employeur	06.64.20.95.06 03.27.70.97.22 03.27.84.23.38

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Hèle –

88	Mr	SAGOT	Jean-Marc	Bonnetier	F.O	13 rue Lazare Carnot 59980 BERTRY U.L.F.O CAMBRAI	03.27.75.17.79 03.27.81.27.26
89	Mr	LECLERCQ	Hervé	Tulliste en dentelle	F.O	Bourse du travail Rue de Saint Quentin 59540 CAUDRY	03 27 85 70 52
90	Mr	MAYENCE	Luc		F.O	7 Ruelle Brice 59178 HASNON	06 12 95 21 52 03 27 24 16 76
91	Mr	MENNESON	Fabrice	Cariste logistique	F.O	9 rue des Mauriennes 59300 VALENCIENNES	06 65 12 37 06 03 27 43 63 56
92	Mr	MOURIERE	Sébastien	Responsable de secteur	F.O	18 rue Gilbert Parisse 59990 CURGIES	06 64 94 10 95 03 27 35 89 53
93	Mr	REMY	Benoît	Agent de maîtrise	C.F.T.C	25 résidence les vergers du château 59990 PRESEAU	06.89.19.70.62
94	Mr	MONNIER	Ronald	Chef d'équipe logistique	C.F.T.C	10 clos Monet 59125 TRITH-SAINT-LEGER	03.27.24.25.08
95	Mr	MONIER	André	Conducteur de car	C.F.T.C	3 chemin du château vert 59570 TAINIERE s/HON	03.27.39.87.83 06.22.09.86.55
96	Mr	FRANCOIS	Christophe	Chargé d'opérations	C.F.T.C	49 rue Charles Fourier 59220 DENAIN	03.27.31.53.90
97	Mme	DROULEZ	Régine	Agent hospitalier	C.F.T.C	18 rue Pierre Corneille – Les marronniers 59880 SAINT-SAULVE	03.27.47.31.04
98	Mr	ARMAND	Hervé	Conseiller en assurances	C.F.T.C	33 rue du capitaine Fiévet 59880 SAINT-SAULVE	06.11.26.55.04
99	Mr	CLABAUT	Alexandre	Technicien régleur	C.F.T.C	43 rue Henri Durre 59230 SAINT AMAND-Les-EAUX	06.31.52.66.75
100	Mr	GODGENGER	Jean-Marc	Formateur	Solidaires SUD	25 rue d'Obrechies 59680 FERRIERE LA GRANDE	06 24 64 92 96 03 27 68 34 79
101	Mr	DEFAUT	Didier	Electricien industriel	C.F.T.C	4 allée Branly – Cité Edouard Nervo 59124 ESCAUDAIN	06.31.28.10.33
102	Mr	DIDIER	Eric	Conducteur de bus	C.F.T.C	67 rue Allende 59 282 DOUCHY-LES-MINES	03.27.31.24.92
103	Mr	GARCON	Jean-Christophe	Opérateur de production	C.F.T.C	30 bis avenue de la République 59282 DOUCHY-LES-MINES	06.16.43.25.45

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Hèle –

104	Mr	PUGLIA	Salvatore	Conducteur d'installations	C.F.T.C	94 place des frères Vitoux 59111 BOUCHAIN	03.27.43.38.13 06.07.14.87.49
105	Mme	MERESSE	Sylvie	Hôtesse de caisse	C.F.T.C	19 rue Victor Hugo 59111 HORDAIN	03.27.35.81.03
106	Mr	REBILLARD	Fabrice	Coordinateur	C.F.T.C	7 rue du stade 59554 SAILLY-LEZ-CAMBRAI Chez l'employeur	03.27.37.56.19 03.27.72.22.22
107	Mr	LORENZIN	Philippe	Préparateur automobile	C.F.T.C	17 rue Longsart 59127 ESNES	03.27.78.97.62
108	Mme	KILKOWSKI	Henriette	Retraitée	C.F.T.C	3 rue Montaigne 59540 CAUDRY	03.27.85.07.23 06.74.99.93.78
109	Mr	MAHIEU	Jean-Marie	Conseiller de vente	C.F.T.C	4 rue du 4 septembre 59141 IWUY Chez l'employeur	03.27.79.61.93 06.26.40.29.20
110	Mme	LAMOUR	Françoise	Coordinatrice sécurité	C.F.T.C	31 rue des minières 62860 BOURLON	06.17.43.00.92
111	Mr	MABILLE	Didier	Emailleur	C.F.T.C	653 le Blanc Rieux 59680 CERFONTAINE	06.26.54.98.02
112	Mr	CLAUTEAUX	Pierre-Guy	Agent de fabrication	C.F.T.C	60 rue Victor Hugo 59132 TRELON	06.29.53.77.44
113	Mr	BOBOWSKI	Eric	Manager caisses	C.F.T.C	46 rue Henri Durre 59199 HERGNIES	06.83.54.63.42
114	Mr	KOZLOWSKI	Philippe	Chauffeur taxi	C.F.T.C	50 rue Armand Beugnies 59245 RECQUIGNIES	06.03.60.02.87
115	Mr	DUPRE	Michaël	Agent de fabrication	C.F.T.C	35 rue René Fourchet 59245 RECQUIGNIES	03.27.39.76.31
116	Mr	DROMBOIS	Jean-Pierre	Manipulateur en radiologie	C.F.T.C	52 rue des lilas 59330 HAUTMONT U.L C.F.T.C HAUTMONT	06.37.15.00.33 03.27.63.91.46
117	Mr	LIENARD	Jean-Pierre	Permanent syndical	C.F.T.C	130 bis rue de Neufmesnil 59750 FEIGNIES	03.27.61.13.49 06.25.00.40.23
118	Mr	ABDALLAG	Ahmed	Chaudronnier-mécanicien	C.F.T.C	267 appt 1 Grand'rue 59138 PONT s/SAMBRE	06.29.43.66.52
119	Mr	FINET	Pascal	Conducteur routier	C.F.T.C	17 rue Paul Langevin 59620 AULNOYE AYMERIES U.L C.F.T.C HAUTMONT	06.71.62.14.48 03.27.66.11.94
120	Mr	CHAPUT	Francis	Conducteur routier	C.F.T.C	14 bis rue Caroly Mary 59330 HAUTMONT	06.63.19.30.59
121	Mr	DEROME	Patrick	Retraité	C.F.T.C	292 rue de Lambaréné 59460 JEUMONT	03.27.39.62.87
122	Mr	MOREAU	Jean-Mary	Cariste	C.F.T.C	5 grand'place 59570 LA LONGUEVILLE	06.15.25.08.73

Liste des conseillers du salarié Arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes sur Helpe –

123	Mme	VAN DEN BROECK	Arlette	Infirmière	C.F.T.C	48 rue d'Hautmont 59330 SAINT REMY-du-NORD	03.27.68.72.12	
124	Mr	WEBER	Jacques	Mouleur	C.F.T.C	34 rue du muguet 59330 HAUTMONT	06.21.20.31.26	
125	Mr	RULLIER	Pascal	Tôlier	Solidaires SUD	Syndicat SUD Renault MCA BP 20050 59604 MAUBEUGE	06 69 57 74 92	
126	Mr	DELBEE	David	Opérateur polyvalent	Solidaires SUD	23 rue des Primevères 59247 FECHAIN	06 50 21 96 92 03 27 90 47 03	
127	Mr	BOSCHUNG	Xavier	Conducteur d'installations	Solidaires SUD	73 rue Arthur Lamendin 59293 NEUVILLE SUR ESCAUT	06 77 19 35 38 03 27 48 68 80	
128	Mr	DELHAYE	Henri	Opérateur polyvalent	Solidaires SUD	2 rue Irénée Gautier 59278 ESCAUTPONT	06 67 32 30 24 09 81 80 00 33	
129	Mr	BUDZYNOWSKI	Patrick	Opérateur	Solidaires SUD	3B Chaussée Brunehaut 59278 ESCAUTPONT	06 60 28 18 38 03 27 25 41 37	
130	Mr	BEAUVOIS	Samuel	Soudeur	Solidaires SUD	Syndicat SUD Renault MCA BP 20050 50604 MAUBEUGE	06 47 21 12 33	

En date du 8 novembre 2010

Pour le Préfet
Et par délégation
La Directrice de l'unité territoriale du Nord-Valenciennes

Chantal COULANGE,



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011346-0008

**signé par Xavier DELEBARRE, directeur interdépartemental des Routes Nord
le 12 Décembre 2011**

R_ D I R Nord_Direction Interrégionale des routes

Arrêté déterminant la liste des postes éligibles
au titre des 6ème et 7ème tranches de
l'enveloppe DURAFOUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

République Française
Préfecture du Nord-Pas-de-calais
Préfecture du Nord

ARRETE

**Le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais
Préfet du Nord**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports, et du Logement,

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du Territoire en date du 18 août 2008, nommant Monsieur François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord,

Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 4 juillet 2006 fixant l'organisation interdépartementale des routes Nord,

Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 4 mai 2011 modifié portant délégation de signature à Monsieur Françoise DELEBARRE en matière de gestion du personnel,

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE

Article 1 : La nouvelle liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFOUR est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au 1^{er} août 2011, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 12 décembre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Nord

Xavier DELEBARRE

Annexe à l'arrêté du 12 décembre 2011 portant la liste des postes éligibles
au titre des Gème et Teme tranches de l'enveloppe DURAFOUR

NBI DURAFOUR

CATEGORIE B

4 Postes pour 60 points (arrêté du 15/12/2009 avec effet au 01/01/2009)

POSTE	AFFECTATION	EMPL. OI	POINTS	Date de début
Responsable de la cellule Commande Publique	DIRN - SG/CP	B	15	01/06/2011
Responsable de la cellule Communication	DIRN - SG/COMMUNICATION	B	15	01/05/2010
Responsable de la cellule Moyens Généraux	DIRN - SG/MG	B	15	01/01/2009
Responsable du PC du CIGT de Lille	DIRN - AGRO - CIGT Lille	B	15	01/01/2009

CATEGORIE A

1 Poste pour 20 points (arrêté du 15/12/2009 avec effet au 01/01/2009)

POSTE	AFFECTATION	EMPL. OI	POINTS	Date de début
Responsable de la cellule Ressources Humaines	DIRN - SG/RH	A	20	01/06/2011

**ARRETES D'APPROBATION ET D'AUTORISATION D'EXECUTION DE TRAVAUX
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2011**

- Implantation et raccordement d'un poste « rue Quesnoy » sur la commune de HAUTMONT
- Implantation et raccordement d'un poste « Courtefoye » sur la commune de MERVILLE
- Implantation et raccordement d'un poste « Clémenceau » sur la commune de IWUY



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "rue Quesnoy" sur la commune de HAUTMONT

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-128
Affaire ERDF n° 77850

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 8 août 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 12 septembre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis d'AIR LIQUIDE en date du 6 septembre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 8 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Hautmont en date du 8 septembre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 13 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président de la Communauté de communes Sambre Avesnois en date du 16 septembre 2011 ;

VU l'avis du Service Régional de l'Archéologie du Nord en date du 7 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord en date du 14 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret n°2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1er : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "rue Quesnoy" sur la commune de HAUTMONT, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le Maître d'Ouvrage sera tenu de se conformer aux mesures demandées par la DDTM du Nord.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

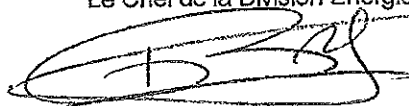
- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de HAUTMONT pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de HAUTMONT, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **24 NOV. 2011**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique

Implantation et raccordement d'un poste "Courtefoye" sur la commune de MERVILLE

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-143
Affaire ERDF n° 61914

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 23 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 3 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis de TRAPIL ODC en date du 28 septembre 2011 ;

VU l'avis d'AIR LIQUIDE en date du 29 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Merville en date du 4 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 5 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 6 octobre 2011 ;

VU l'avis du Conseil Général du Nord en date du 11 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret n°2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1er : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Courtefoye" sur la commune de MERVILLE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

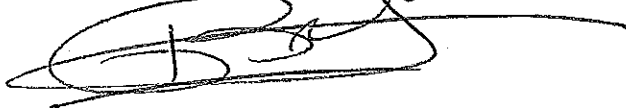
Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de MERVILLE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de MERVILLE, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **24 NOV. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "Clémenceau" sur la commune de IWUY

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-100
Affaire ERDF n° 75588

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 5 juillet 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 26 septembre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.D.E.C. en date du 22 septembre 2011 ;

VU l'avis de TRAPIL ODC en date du 26 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Iwuy en date du 4 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord en date du 10 octobre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 7 octobre 2011 ;

VU l'avis du Conseil Général du Nord en date du 7 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 11 octobre 2011 ;

VU l'avis de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomérations de Cambrai en date du 17 octobre 2011 ;

VU l'avis du Service Régional de l'Archéologie du Nord en date du 25 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret n°2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1er : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Clémenceau" sur la commune de IWUY, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbusies, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de IWUY pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de IWUY, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 24 NOV. 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat


Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011342-0006

**signé par Grégory BRASSART, Chef de la Division Energie Climat
le 08 Décembre 2011**

R_D R E A L_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Arrêté d'approbation et d'autorisation
d'exécution de travaux sur le réseau de
distribution d'énergie électrique - Implantation
et raccordement d'un poste "Abbé Pierre" sur
les communes de CAPINGHEM et LOMME



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique

Implantation et raccordement d'un poste "Abbé Pierre" sur les communes de CAPINGHEM et LOMME

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-135
Affaire ERDF n° 75590

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 26 août 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 28 septembre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.M.E.R.E. en date du 27 septembre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 5 octobre 2011 ;

VU l'avis du Service Régional de l'Archéologie du Nord en date du 10 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 11 octobre 2011 ;

VU l'avis de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Lille Métropole en date du 21 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret n°2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1er : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Abbé Pierre" sur les communes de CAPINGHEM et LOMME, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par l'exploitant des ouvrages de transport d'électricité situés à proximité de la zone de travaux (Réseau de Transport d'Electricité) ;

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

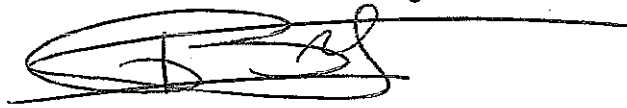
Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairies de CAPINGHEM et LOMME pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, les Maires de CAPINGHEM et LOMME, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **8 - DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011343-0006

**signé par Grégory BRASSART, Chef de la Division Energie Climat
le 09 Décembre 2011**

R_D R E A L_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

5 arrêtés d'approbation et d'autorisation
d'exécution de travaux sur le réseau de
distribution d'énergie électrique

**ARRETES D'APPROBATION ET D'AUTORISATION D'EXECUTION DE TRAVAUX
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2011**

- Implantation et raccordement d'un poste « Teillage » sur la commune de
QUAEDYPRE
- Implantation et raccordement d'un poste « Ouvrage Ouest» sur la commune
de DUNKERQUE
- Implantation et raccordement d'un poste « rue du Val Joly » sur la commune
de FELLERIES
- Implantation et raccordement d'un poste type PSSA sur les communes de
BERTHEN et METEREN
- Implantation et raccordement d'un poste « ZI GREVAUX » sur la commune de
FEIGNIES



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste " Teillage" sur la commune de QUAEDYPRE

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-151
Affaire ERDF n° 82109

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté Interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 26 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 7 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable avec réserves de Monsieur le Maire de Quaedypre en date du 4 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.E.C.F. en date du 10 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 11 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de GRT GAZ en date du 25 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste " Teillage" sur la commune de QUAEDYPRE, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par l'exploitant des ouvrages de transport de gaz situés à proximité de la zone de travaux (GRTgaz) ;
- Le poste de transformation est doté d'un revêtement de couleur vert sombre (RAL 6007).

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de QUAEDYPRE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de QUAEDYPRE, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **9 - DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "Ouvrage Ouest" sur la commune de DUNKERQUE

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-140
Affaire ERDF n° 76764

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 15 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 26 septembre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis d'AIR LIQUIDE en date du 22 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 29 septembre 2011 ;

VU l'avis de Monsieur le Président de la 4ème section des Wateringues en date du 6 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de GRT GAZ en date du 10 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président de la Communauté de Dunkerque en date du 21 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret n°2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1er : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Ouvrage Ouest" sur la commune de DUNKERQUE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par l'exploitant des ouvrages de transport de gaz situés à proximité de la zone de travaux (GRTgaz) ;

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de DUNKERQUE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de DUNKERQUE, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **9 - DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat


Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique

Implantation et raccordement d'un poste "rue du Val Joly" sur la commune de FELLERIES

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-144
Affaire ERDF n° 73025

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 15 septembre 2011 par le Syndicat Intercommunal d'électrification du canton de Solre le Château ;

VU les compléments apportés au dossier par le Syndicat Intercommunal d'électrification du canton de Solre le Château en date du 22 septembre 2011 ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 4 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de FELLERIES en date du 6 octobre 2011 ;

VU l'avis du Service Régional de l'Archéologie du Nord en date du 11 octobre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 13 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord en date du 14 octobre 2011 ;

VU l'avis avec réserves de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois en date du 20 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 26 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "rue du Val Joly" sur la commune de FELLERIES, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le poste de transformation est doté d'un revêtement de couleur vert olive.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

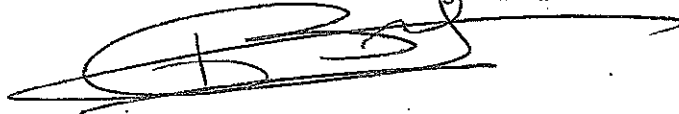
- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de FELLERIES pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de FELLERIES, le Président du Syndicat Intercommunal d'électrification du canton de Solre le Château sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

9 - DEC. 2011

Fait à LILLE, le
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste type PSSA sur les communes de BERTHEN et METEREN

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-120
Affaire ERDF n° 79402

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 8 juillet 2011 par le Syndicat Intercommunal d'électrification de Steenvoorde ;

VU les compléments apportés au dossier par le Syndicat Intercommunal d'électrification de Steenvoorde en date du 27 septembre 2011 ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 10 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Berthen en date du 7 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de ERDF URE en date du 10 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Meteren en date du 12 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 14 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 18 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste type PSSA sur les communes de BERTHEN et METEREN, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

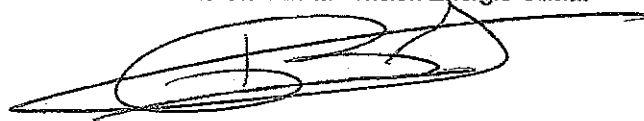
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairies de BERTHEN et METEREN pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, les Maires de BERTHEN et METEREN, le Président du Syndicat Intercommunal d'électrification de Steenvoorde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **9 - DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "ZI GREVAUX" sur la commune de FEIGNIES

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-158
Affaire ERDF n° 85311

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 14 octobre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 25 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable avec réserves d'AIR LIQUIDE en date du 25 octobre 2011 ;

VU l'avis du Conseil Général du Nord en date du 2 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Feignies en date du 3 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 14 novembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "ZI GREVAUX" sur la commune de FEIGNIES, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par les exploitants des ouvrages de transport d'oxygène, d'hydrogène et d'électricité situés à proximité de la zone de travaux (Réseau de Transport d'Electricité, Air Liquide) ;

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

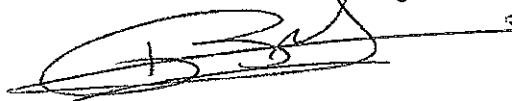
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de FEIGNIES pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de FEIGNIES, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **9 - DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011354-0006

**signé par Grégory BRASSART, Chef de la Division Energie Climat
le 20 Décembre 2011**

R_D R E A L_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

8 arrêtés d'approbation et d'autorisation
d'exécution de travaux sur le réseau de
distribution d'énergie électrique

**ARRETES D'APPROBATION ET D'AUTORISATION D'EXECUTION DE TRAVAUX
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2011**

- Implantation et raccordement d'un poste sur la commune de ORCHIES
- Implantation et raccordement d'un poste « Alliés » sur la commune de MARCQ-EN-BAROEUL
- Implantation et raccordement d'un poste « CD 916 » sur la commune de QUAEDYPRE
- Implantation et raccordement d'un poste « ALLENDE » sur la commune de DENAIN
- Implantation et raccordement d'un poste « Héloïse » sur la commune de MERCKEGHEM
- Implantation et raccordement d'un poste « « Moulin d'Aubry » sur la commune de AUBRY-DU-HAINAUT
- Implantation et raccordement d'un poste « « Henri 2 » sur la commune de STEENBECQUE
- Implantation et raccordement d'un poste « Pompage » sur la commune de FLINES-LES-RACHES



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste sur la commune de ORCHIES

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-137
Affaire ERDF n° 84771/82351

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 8 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU les compléments apportés au dossier par ERDF URE Nord Pas-de-Calais en date du 6 octobre 2011 ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 18 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis de TRAPIL en date du 19 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Orchies en date du 19 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 28 octobre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 14 novembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste sur la commune de ORCHIES, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

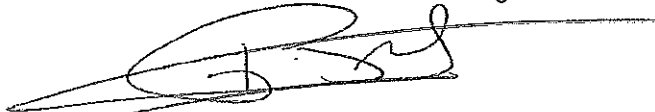
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de ORCHIES pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de ORCHIES, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique

Implantation et raccordement d'un poste « Alliés » sur la commune de MARCQ EN BAROEUL

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-119
Affaire ERDF n° 72770

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 4 août 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 19 août 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis de TRAPIL ODC en date du 11 août 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 12 août 2011 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord en date du 18 août 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 19 août 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Marcq en Baroeul en date du 26 août 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.M.E.R.E en date du 29 août 2011 ;

VU l'avis du Service Régional de l'Archéologie du Nord en date du 31 août 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Lille métropole en date du 1er septembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret n°2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1er : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste « Allés » sur la commune de MARCQ EN BAROEUL, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Les conditions techniques d'implantation de l'ouvrage projeté seront conformes aux prescriptions émises par le gestionnaire de voirie concerné par les travaux.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

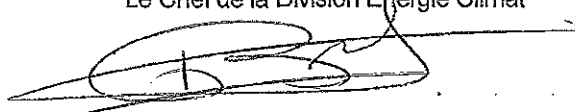
- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de MARCQ EN BAROEUL pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de MARCQ EN BAROEUL, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "CD 916" sur la commune de QUAEDYPRE

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-113
Affaire ERDF n° 86623

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 22 juillet 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 4 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable avec réserves de Monsieur le Maire de Quaedypre en date du 29 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.E.C.F. en date du 30 septembre 2011 ;

VU l'avis favorable de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 5 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 10 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "CD 916" sur la commune de QUAEDYPRE, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Le Maître d'Ouvrage sera tenu de se conformer aux mesures demandées par Monsieur le Maire de la Commune de QUAEDYPRE.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

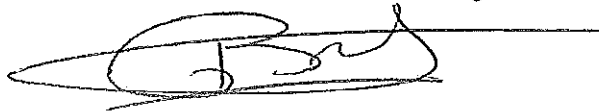
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de QUAEDYPRE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de QUAEDYPRE, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique

Implantation et raccordement d'un poste " ALLENDE" sur la commune de DENAIN

Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Dossier n°59/2011-156
Affaire ERDF n° 82001

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 30 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 18 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.D.E.G.A.V. en date du 17 octobre 2011 ;

VU l'avis d'AIR LIQUIDE en date du 21 octobre 2011 ;

VU l'avis du Conseil Général du Nord en date du 25 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 26 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord en date du 28 octobre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 14 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut en date du 16 novembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N°

2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste " ALLENDE" sur la commune de DENAIN, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

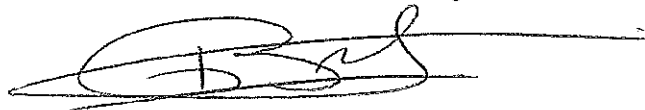
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de DENAIN pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de DENAIN, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 20 DEC. 2011
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "Héloïse" sur la commune de MERCKEGHEM

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-161
Affaire ERDF n° 64826

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 19 octobre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU les compléments apportés au dossier par ERDF URE Nord Pas-de-Calais le 2 novembre 2011 ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 14 novembre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 18 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.E.C.F. en date du 21 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président de la 3ème section des Wateringues en date du 21 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Merckeghem en date du 22 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Yser en date du 25 novembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Héloïse" sur la commune de MERCKEGHEM, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur édictées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

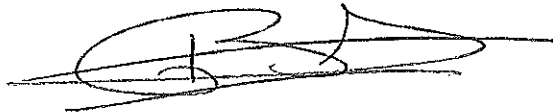
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de MERCKEGHEM pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de MERCKEGHEM, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "Moulin d'Aubry" sur la commune de AUBRY DU HAINAUT

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-155
Affaire ERDF n° 78802

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 28 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU les compléments apportés par ERDF URE Nord Pas-de-Calais en date du 3 octobre 2011 ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 24 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.D.E.G.A.V en date du 24 octobre 2011 ;

VU l'avis du Conseil Général du Nord en date du 27 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut en date du 3 novembre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 9 novembre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 14 novembre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Aubry du Hainaut en date du 21 novembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Moulin d'Aubry" sur la commune de AUBRY DU HAINAUT, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

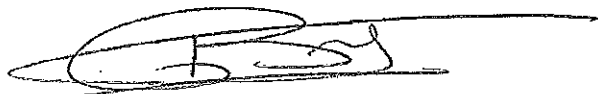
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de AUBRY DU HAINAUT pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de AUBRY DU HAINAUT, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "Henri 2" sur la commune de STEENBECQUE

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-152
Affaire ERDF n° 75691

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 26 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 7 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable avec réserves de Monsieur le Maire de Steenbecque en date du 5 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable avec réserves de Monsieur le Président de la Communauté de communes de la voie romaine en date du 5 octobre 2011 ;

VU l'avis d'AIR LIQUIDE en date du 7 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du S.I.E.C.F. en date du 10 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 11 octobre 2011 ;

VU l'avis de GRT GAZ en date du 13 octobre 2011 ;

VU l'avis du Conseil Général du Nord en date du 17 octobre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Henri 2" sur la commune de STEENBECQUE, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le Maître d'Ouvrage sera tenu de se conformer aux mesures demandées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Voie Romaine.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

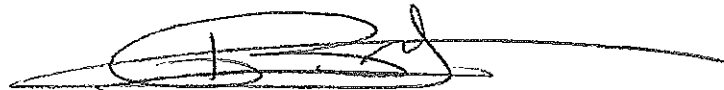
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de STEENBECQUE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de STEENBECQUE, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat.



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division Energie Climat

**Arrêté d'approbation et d'autorisation d'exécution de travaux
sur le réseau de distribution d'énergie électrique**

Implantation et raccordement d'un poste "Pompage" sur la commune de FLINES LES RACHES

**Le Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Dossier n°59/2011-148
Affaire ERDF n° 73427

VU le Code de l'Energie ;

VU le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment son article 50 ;

VU l'arrêté Interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

VU l'arrêté du Préfet du département du Nord du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas-de-Calais ;

VU le projet présenté le 22 septembre 2011 par ERDF URE Nord Pas-de-Calais ;

VU les compléments apportés au dossier par ERDF URE Nord Pas-de-Calais en date du 19 octobre 2011 ;

VU la consultation des services intéressés ouverte le 24 octobre 2011 et pour une durée de un mois conformément aux dispositions de l'article 50 alinéa 2 et 3 du décret du 29 juillet 1927 modifié ;

VU les dispositions de l'article 50 alinéa 5 du décret du 29 juillet 1927 modifié précisant qu'il sera passé outre des avis des services non parvenus dans le délai d'un mois fixé à l'alinéa 4 du même article ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Flines les Râches en date du 18 octobre 2011 ;

VU l'avis d'AIR LIQUIDE en date du 21 octobre 2011 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Scarpe Escaut en date du 3 novembre 2011 ;

VU l'avis de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis en date du 4 novembre 2011 ;

VU l'avis de RTE EDF TRANSPORT SA en date du 14 novembre 2011 ;

Considérant que les ouvrages projetés seront inclus dans le réseau de distribution tel que défini par le décret N° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARRETE

Article 1er : - Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste "Pompage" sur la commune de FLINES LES RACHES, est approuvé.

Article 2 : - L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales....) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Article 3 : - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

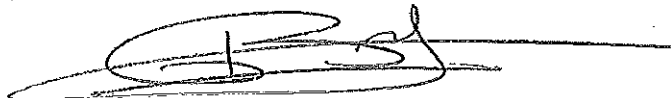
Article 4 : - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de FLINES LES RACHES pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : - La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Maire de FLINES LES RACHES, le Directeur d'ERDF URE Nord Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 DEC. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le Chef de la Division Energie Climat



Grégory BRASSART



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011353-0002

**signé par Jean- Pierre POLVENT, Inspecteur d'Académie
le 19 Décembre 2011**

R_Inspection Academique

Arrêté de composition du Comité Technique
Spécial Départemental du Nord



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Lille
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

**L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale du Nord**

- VU la loi du 5 juillet 2010, notamment son article 9
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques dans les administrations, les établissements publics de l'Etat
- VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du Comité Technique Ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du Ministère chargé de l'Education Nationale
- VU l'arrêté rectoral du 26 octobre 2011 relatif à la désignation au sein du Comité Technique Spécial Départemental du Nord
- VU les propositions des organisations syndicales

A R R E T E

ARTICLE 1. – Le Comité Technique Spécial Départemental du Nord est composé comme suit :

A. Représentants de l'Administration

Monsieur Jean-Pierre POLVENT, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale du Nord
Madame Sylvie LALANNE, Secrétaire Générale de l'Inspection Académique

B. Représentants des Personnels

1. Titulaires

- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA Education)

Monsieur Olivier LABY
Monsieur Jean-François BALLAND
Monsieur Laurent CHARLEMAGNE
Monsieur Guy FRANCOIS

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Monsieur Philippe LESTANG
Monsieur Yves-Marie JADE
Madame Magali LAUMENERCH
Monsieur Vincent BOUCHE

- Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique (SGEN-CFDT)

Madame Véronique MARTIN

- Syndicat Départemental de l'Education Nationale (CGT Educ'Action)

Madame Mireille GABRELLE

2. Suppléants

- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA Education)

Monsieur Jérémy BOITE
Monsieur Michel BOUREL
Madame Céline RIGO
Monsieur Jean-Claude CHARLET

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Monsieur Pierre LAUMENERCH
Monsieur Eric DELANGUE
Monsieur Denis PONCHANT
Monsieur Luc BIZET

- Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique (SGEN-CFDT)

Monsieur Olivier CHARDON

- Syndicat Départemental de l'Education Nationale (CGT Educ'Action)

Monsieur David VAN WAES

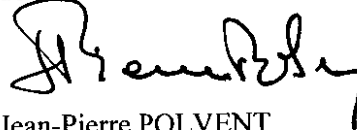
ARTICLE 2. – Le mandat des membres titulaires et suppléants est fixé à une durée de 4 ans.

ARTICLE 3. – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département du Nord.

ARTICLE 4. – La Secrétaire Générale de l'Inspection Académique du NORD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012.

LILLE, le 19 décembre 2011

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale du Nord



Jean-Pierre POLVENT